

Ministère de la justice

Arrêté du 14 MARS 2023
fixant la composition du jury de l'examen professionnel
pour l'accès au deuxième grade de secrétaire administratif du ministère de la justice
organisé au titre de l'année 2024

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-1106 du 16 juillet 2007 relatif à la création du corps des secrétaires administratifs des services judiciaires et à la fusion des corps de secrétaires administratifs relevant du ministère de la justice et de la grande chancellerie de la Légion d'honneur;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2011-1252 du 7 octobre 2011 modifié portant statut particulier des secrétaires administratifs relevant du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2014-75 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 portant modification de l'arrêté du 31 août 2011 portant application au ministère de la justice du décret n°2010-235 du 5 mars 2010, relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2015 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès aux deuxième et troisième grades du corps des secrétaires administratifs du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté en date du 5 janvier 2023 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2024 de l'examen professionnel pour l'accès au deuxième grade de secrétaire administratif du ministère de la justice.

ARRETE :

Article 1

En application de l'arrêté du 30 décembre 2015 susvisé, le jury de l'examen professionnel pour l'accès au deuxième grade de secrétaire administratif du ministère de la justice organisée au titre de l'année 2024, est composé de la façon suivante :

Madame AMARA Soraya, directrice des services de greffe, à la Direction des services judiciaires, sous-direction des finances, de l'immobilier et de la performance, bureau du budget, de la comptabilité et des moyens ;

Madame DESSIS Pauline, attachée d'administration de l'Etat, à la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation, bureau de la législation et des affaires juridiques ;

Madame GARCIA-DUPUIS Catherine, attaché d'administration de l'Etat, au service des ressources humaines du secrétariat général, sous-direction des statuts, du dialogue social et de la qualité de vie au travail, bureau des méthodes, de la qualité et de la performance ;

Madame HEROGUEL-PANDIT, attaché d'administration hors classe de l'Etat, à la délégation interrégionale du secrétariat général Grand Nord, département des ressources humaines et de l'action sociale ;

Madame LAURENT Catherine, attachée principale d'administration de l'Etat, juriste-consultante au Secrétariat général, service de l'expertise et de la modernisation, sous-direction des affaires juridiques générales et du contentieux, bureau de la programmation, de la coordination et du contentieux de l'activité normative ;

Monsieur NOTHIAS Hervé, attaché principale d'administration de l'Etat, à la Direction des services judiciaires, service régional de Rouen, cour d'appel de Rouen ;

Monsieur PERRIN Frédéric, attaché d'administration hors classe de l'Etat, conseiller mobilité carrière au service des ressources humaines du secrétariat général, sous-direction des parcours professionnels, bureau du recrutement et de la formation professionnelle

Monsieur SCHARFF Martial, attaché principale d'administration de l'Etat, direction de l'administration pénitentiaire, centre de détention de Toul, responsable des services administratifs ;

Madame VALENTIN Clarisse, directrice des services de greffe, à la Direction des services judiciaires, tribunal judiciaire de Bourges

Madame VIOLART Eliane, directrice des services de greffe hors classe, à la Direction des services judiciaires, service administratif régional d'Agen, cour d'appel d'Agen

Article 2

Le jury de cet examen est présidé par Madame HEROGUEL-PANDIT

Article 3

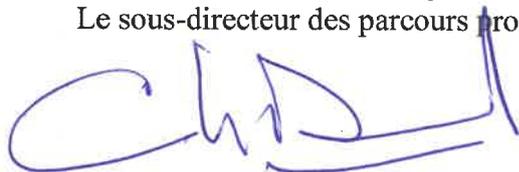
Monsieur SCHARFF Martial est désigné pour remplacer la présidente dans le cas où celle-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 4

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **14 MARS 2023**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des parcours professionnels



Christophe DÉAL